

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 71 (1999)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Assemblée générale 1999 de la Section romande de l'ASH

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLEE GENERALE 1999

de la Section romande de l'ASH

PROCES-VERBAL

Assemblée générale annuelle du samedi 8 mai 1999, à Romont / FR

A 10 h 30, Madame Christiane Layaz-Rochat, Présidente de la Section romande, ouvre l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués des coopératives et fondations d'habitation romandes.

Ensuite, le Présidente salue tout particulièrement les personnalités suivantes :

- Madame Myriam Dafflon, Conseillère communale, Directrice des Affaires sociales et Police, représente les autorités de la Ville de Romont

- Monsieur Jacques Ribaux, Directeur suppléant de l'Office fédéral du logement

- Monsieur Bernard Müller, Chef de l'Office cantonal du logement de Fribourg

- Monsieur Jean-Claude Bonvin, Chef de l'Office cantonal du logement du Valais

- Monsieur Georges Albert, Directeur général de l'Office cantonal du logement de Genève

- Madame Dr Salome Zimmermann, avocate, responsable du Service juridique de l'ASH Suisse, représente la Direction Suisse.

Puis, la Présidente déplore l'absence de M. René Gay, Président central ASH Suisse, Vice-Président démissionnaire de la Section romande, malheureusement retenu pour raisons de santé.

Ensuite, la parole est donnée à Mme Myriam Dafflon, Conseillère communale de Romont.

La presse est également saluée, « La Liberté » est en effet présente parmi nous. Le décompte des délégués présents fait état de 50 membres représentant 121 voix.

En ce début d'assemblée, la Présidente souhaite que l'on se souvienne de 2 anciens membres de notre comité décédés récemment.

M. André Baudois, ancien Secrétaire syndical SIB à Genève, présidait la SCH « Les Joyeux Logis » à Genève

(154 logements), membre de notre Comité durant 13 ans de 1984 à 1997. M. Julien Mercier, d'Yverdon-les-Bains, architecte, ancien Député, ancien Président du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, membre durant de nombreuses années au sein de notre Comité, cheville ouvrière de 2 coopératives yverdonnoises « La Coopérative du Logement Ouvrier et la Coopérative des Cheminots ».

Pour le bon fonctionnement de l'assemblée générale, 4 scrutateurs sont désignés :

Mme Bühler, M. Lengacher, M. Etique, M. Riat.

I. ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 1998, à Neuchâtel

Au nom du Comité, la Présidente fait état d'une lettre datée du 4 mai 1999 qui émane de la CODHA Genève. Cette coopérative aimerait revenir sur un point déjà discuté lors de la dernière assemblée générale concernant les statuts de l'ASH.

La coopérative proposait d'autoriser les procurations lors des assemblées générales, proposition rejetée lors de notre assemblée de Neuchâtel. Sa proposition était la suivante :

« Les membres peuvent se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite ».

La coopérative développe une argumentation correcte au niveau de la jurisprudence. A savoir également dans les associations, le droit dispositif permet d'avoir un système de procuration dans les statuts. Le Comité a enregistré cette demande, il l'examinera et ce point sera à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Hormis la proposition ci-dessus, il n'y a pas d'autres remarques, ainsi le procès-verbal de l'assemblée générale 1998 est adopté.

2. Rapport du comité

Comme le rapport annuel a déjà été adressé à nos membres, la Présidente

estime qu'il serait fastidieux d'en donner lecture et, en complément, fait part à l'assemblée d'informations générales sur les membres de l'ASH.

« En Suisse, nous totalisons au 31 décembre 1998 : 121'859 logements représentés par 917 membres. La Suisse est divisée en 10 sections :

Argovie	3'880 logements
Berne / Soleure	16'458 logements
Nord-ouest Suisse	13'316 logements
Suisse centrale	3'999 logements
Romande	15'739 logements
Schaffhouse	2'094 logements
Suisse orientale	7'235 logements
Tessin	695 logements
Winterthour	5'434 logements
Zurich	53'009 logements

3. Comptes de l'exercice 1997

Question de Mme Maryse Perret, Présidente de la Fondation Pro Habitat, Lausanne, concernant le poste « Cours de formation » budgétisé à Fr. 3'000.- et inutilisé en 1998?

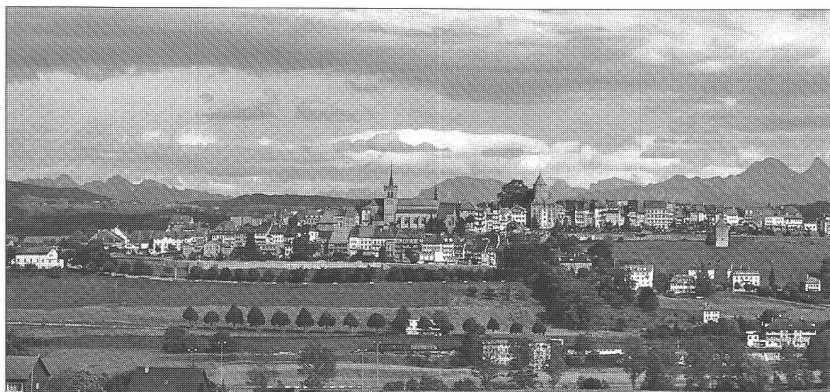
La Présidente rassure Mme Perret, il ne s'agit en aucun cas d'un manque d'intérêt, malheureusement c'est toujours une question de temps et de disponibilité pour le Secrétaire, qui doit assumer sa fonction avec une collaboratrice dont le taux d'activité est de 30%.

Le Secrétaire abonde dans le même sens, justifiant la priorité donnée au traitement des nombreuses demandes de nos membres qui ont participé à la 13ème émission CCL de décembre 1998.

Comme il n'y a pas d'autres remarques sur les comptes, la Présidente donne la parole à M. Jean-Pierre Favre, vérificateur.

4. Rapport de l'organe de contrôle

Au nom des vérificateurs de comptes, M. Jean-Pierre Favre lit le rapport et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés, le bénéfice net est de Fr. 4'893.75 après attribution aux provisions et réserves de Fr. 22'800.- et le capital au 31 décembre 1998 se monte à Fr. 72'786.30.



Vue générale de la ville de Romont

5. Discussion sur les rapports présentés

Aucune.

6. Approbation des comptes et décharge au Comité

La Présidente demande à l'assemblée de donner décharge au Comité pour sa gestion de l'exercice écoulé par un levé de mains, c'est à l'unanimité que la décharge est ainsi votée, la Présidente remercie les participants de leur confiance.

7. Election des membres du Comité

Préalablement, la Présidente souhaite prendre congé des membres démissionnaires.

Mme Madeleine Wuilloud représentait l'ancienne association l'Artisane à Monthey.

M. Jean-Claude Bonvin, Chef de l'Office cantonal du logement du Valais, prend sa retraite cet été.

M. Bernard Vouga nous quitte après avoir oeuvré durant plus de 30 ans au sein de notre Comité, dont 22 ans en qualité de Président de la Section.

M. René Jeanneret représentait la coopérative d'habitation Mon Logis à Neuchâtel. Il nous quitte ayant statutairement atteint la limite d'âge. M. Jeanneret fut Secrétaire FOBB à Neuchâtel de 1954 à 1991. En 1961, il est nommé Administrateur-délégué de Mon Logis, fonction qu'il assume jusqu'à fin 1998. A ses débuts, la coopérative comptait 238 logements, elle en compte 460 actuellement. Au sein de notre Comité, M. Jeanneret fut élu en 1976, 23 années de fidélité, de ténacité et de dévouement pour défendre la cause du logement social. Il présida de nombreuses commissions chargées d'élaborer d'importants documents, tels que statuts de la Section, bail-type, etc. Enfin, relevons aussi sa grande disponibilité, il est vrai que chaque fois que nous faisons appel à lui, il répondait présent.

M. René Gay, Vice-Président de notre Section et Président central de l'ASH Suisse. Atteint dans sa santé, M. Gay doit malheureusement subir des traitements douloureux, raison pour la-

quelle il n'est pas présent aujourd'hui. D'ores et déjà, nous lui transmettons tous nos voeux pour un prompt rétablissement et nous nous réjouissons de le revoir parmi nous prochainement. En 1963, M. Gay entra au service de la Coopérative d'habitation Genève en qualité de Directeur et il en assume la présidence depuis 1995. Au début de ses activités, la SCHG comptait 650 logements, actuellement elle en totalise 1521. Sur le plan de l'ASH, M. Gay est entré au Comité romand le 23 mai 1970 en remplacement de Me François Picot, devenu Conseiller d'Etat à Genève. En 1987, il entre au Comité central de l'ASH Suisse (l'USAL à l'époque). Le 3 juin 1989, M. Gay est élu Président central, élection importante pour nous les Romands. Durant toutes ces années d'activités, M. Gay s'est efforcé de promouvoir le logement social de qualité. Nous avons toujours apprécié ses talents d'organisateur, ses grandes connaissances et compétences, ainsi que ses conseils avisés sur le fonctionnement des coopératives. A la fin de notre Assemblée générale, nous remercions concrètement ces membres qui nous quittent.

Ensuite, avant de procéder à l'élection, la Présidente rappelle l'art. 16 des statuts et se réfère aussi à l'information faite par courrier pour présenter les 5 candidats. Toutefois, pour mieux les connaître, elle prie ces derniers de s'approcher de la table présidentielle et de s'exprimer brièvement sur leur parcours professionnel. Les 10 membres sortants du Comité, qui acceptent une réélection, sont également présentés à l'assemblée. Selon art. 15 de nos statuts, la Présidente précise que les élections ont lieu à bulletin secret, sauf décision unanime de l'assemblée générale pour un vote à main levée. Dans ce sens, elle soumet la question à l'assemblée.

M. Gaston Curchod, Président de la Coopérative d'habitation de Charmontey à Vevey, propose une élection

à main levée, compte tenu que le nombre de candidats est identique à celui des postes à repourvoir.

Mme Marise Perret, Présidente de la Fondation Pro Habitat Lausanne, estime au contraire qu'il est préférable de procéder à un vote à bulletin secret offrant par là une image plus juste de l'élection.

Après dépouillement, M. Lengacher, Président du Bureau, fait part à l'assemblée du résultat, à savoir :

Voix rentrées 108, majorité absolue 55, le candidat qui a réalisé le plus faible score obtient 79 voix.

Par conséquent, les 15 membres proposés sont élus au 1er tour pour la période 1999-2002 et c'est encore par acclamations que les participants confirment ce vote de confiance. Les personnes élues sont les suivantes :

- AGUET Pierre, Directeur des Services sociaux Vevey,
- CAVALERI Mario, Directeur StÈ coopérative d'habitation Genève (SCHG) Genève,
- DUBUIS Roger, Ingénieur, Secrèt. StÈ coop. Partenaire Logement Sion,
- ETIQUE Jean-Claude, Gérant de StÈs coopératives d'habitation Delémont,
- FAVARGER Philippe, 1er Assistant EPFL, Vice-président CODHA
- FERREIRA JosÈ, SecrÈtaire SIB, Admi-nistr. coop. d'hab. Mon Logis Neuchâtel,
- GIANORA Edy, Directeur StÈ immob. coop. SICOOP Villars/Glâne,
- LAYAZ-ROCHAT Christiane, PrÈsidente de la Section romande de l'ASH Yverdon-les-B.,
- MONOT Pierre-Etienne, Architecte EPFL Lau-sanne,
- MORIER-GENOUD Michel, Directeur, Président CORAD-Vaud Lausanne,
- RICHOS Jacques, Expert comptable, Vice-Près. SCH Le Logement Idéal Lausanne,
- RIZZETTO Adrien, Directeur de la Société coopérative COLOSA Lausanne,
- ROTH Robert, Secrétaire SIB et StÈ coopérative de construction Moutier,
- THALMANN-Antille Muriel, Economiste, Adm. SCHL Lausanne Lausanne,
- ROTH Robert, Secrétaire SIB Delémont,
- Z'GRAGGEN François-Joseph, Architecte EPFL/SIA, Rédacteur de la revue Habitation Nyon.

8. Election à la présidence du Comité de la Section

La parole est donnée à M. Adrien Rizzetto, Trésorier de la Section. Il fait part à l'assemblée que notre Présidente sortante, ayant l'énergie nécessaire et voulant toujours donner une partie de son temps à notre cause, accepte, si on le souhaite, une réélec-

tion pour la prochaine période. C'est par acclamations que Mme Christiane Layaz-Rochat, Municipale des finances à Yverdon-Les-Bains, est élue pour la période 1999-2002.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance qui lui est renouvelée.

9. Election des membres de l'organe de contrôle

Membres de la série sortante rééligibles (au maximum 5 ans selon art. 21, al.2, des statuts) :

Mme Corinne Favre-Perreaud, Cité-Joie, Lausanne, M. Jean-Pierre Favre, SCHL Lausanne

Suppléante : Mme Rosetta Epifani, Coopérative Colosa, Lausanne.

C'est à l'unanimité que l'assemblée reconduit les 3 vérificateurs dans leurs fonctions et la Présidente les remercie vivement de leur précieuse collaboration.

10. Propositions individuelles et divers

M. Gaston Curchod, Président de la Coopérative Charmontey de Vevey, exprime sa déception au sujet du bail-type pour les coopératives toujours pas « sous toit ».

Pour répondre à cette question, la Présidente donne la parole à M. René Jeanneret, Président du groupe de travail que nous citons :

« C'est un problème tactique, vous devez vous rendre compte, lorsque nous avons transmis à l'ASLOCA, notre projet de bail-type que cette association, qui négocie en même temps avec les représentants des propriétaires, ne voulait pas commencer par faire des concessions aux coopératives compte tenu de leurs statuts et ensuite, en État de faiblesse, négocier avec les autres propriétaires ; raison pour laquelle, nous ne nous sommes pas faits d'illusions. Nous savons pertinemment que les discussions devraient aboutir d'abord avec l'ensemble des propriétaires. Un petit épisode est à relever : l'ASLOCA a décidé de négocier les usages locatifs, un certain nombre de dispositions ne sont pas du tout favorables à nos coopératives. Sur ce point précis, nous avons été contraints d'intervenir auprès des autorités cantonales, puisque l'extension de la force obligatoire a été requise. Nous avons toute une série de réserves à faire, c'est dire que nous aurons des tractations. Il y a 2 solutions de la part de l'ASLOCA et des représentants des propriétaires :

Ou l'on exclut les coopératives de ces règles et usages locatifs.

Ou il faudra négocier avec les coopératives pour qu'un certain nombre d'articles ne soit pas applicable aux coopératives, compte tenu des compé-

tences qu'elles ont aussi dans le C.O. Nous ne connaissons pas la suite, mais dans quelques mois, cette situation va se décanter et à ce moment-là, nous pourrions reprendre les pourparlers sur le plan romand pour essayer de trouver des solutions ».

La Présidente remercie M. Jeanneret et précise que le Comité a souhaité qu'il garde la présidence de ce groupe de travail jusqu'à l'aboutissement.

M. Ribaux, Directeur suppléant OFL, demande la parole pour apporter les salutations de M. le Dr Gurtner, Directeur OFL, qui suit toujours avec beaucoup d'attention les travaux de l'ASH. Puis, M. Ribaux donne une information sur les 3 objets qui concernent le logement au niveau fédéral et qui sont aujourd'hui d'actualité. Nous le citons :

1. **Message du Conseil fédéral** présenté au Parlement pour diminuer les pertes dans l'application de la LCAP. Ce message comprend 3 points :

- Obtenir un crédit de 140 millions qui nous permettrait d'aider des maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui sont en difficultés. Le but est de reprendre les deuxièmes hypothèques, qui à l'heure actuelle, malgré la caution, ont un taux encore trop élevé. Cette démarche permettrait d'améliorer la trésorerie de sociétés, dont les immeubles sont encore viables.

- Crédit de 100 millions pour la SA-POMPE S.A. (société de sauvegarde de la Confédération), qui nous permet d'intervenir en cas de vente forcée et d'éviter que certains immeubles soient rachetés à des prix « dumping » et laissent ensuite la possibilité à des privés de faire de très bonnes affaires.

- Reprise par la Confédération des avances remboursables pour les immeubles locatifs. Jusqu'à présent, les avances étaient faites par les banques au taux du 1er rang. Or, comme on trouve actuellement sur le marché des capitaux des taux très favorables, en particulier si la Confédération finance ces montants, il est prévu d'émettre un emprunt de 1,4 milliard de francs environ.

2. Modification du droit de bail

La consultation se termine ces jours en soulevant une certaine polémique dans les milieux locataires et propriétaires fonciers. Il semblerait que les propositions soient assez justes, puisque des deux côtés, on a dit non et des deux côtés, on a dit non pour la raison inverse. Par conséquent, il faudra trouver d'autres solutions pour engager les deux partenaires à trouver un consensus.

3. Politique du logement

La Commission fédérale du logement a présenté, à la fin de l'année passée, un rapport au Conseil fédéral relatif à une proposition sur la politique du logement. Ce rapport va être publié prochainement.

En ce qui concerne cette politique future, elle va un peu à l'encontre d'une autre initiative, celle de la nouvelle péréquation financière qui prévoit l'abolition de l'aide de la Confédération au logement (LCAP) en supprimant l'acte constitutionnel. Dans ce domaine, on est de nouveau dans un cadre où d'un côté, on nous demande de présenter une politique future, qui irait notamment dans le sens d'une aide active aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, aux organisations faitières, et de l'autre côté, il est prévu que l'on cesse totalement l'aide au logement par le canal de la Confédération.

Pour terminer, M. Ribaux remercie les membres du Comité qui nous quittent et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il remercie également notre Présidente ainsi que les membres qui ont accepté une réélection, pour tout le temps consacré au logement social.

La Présidente remercie à son tour M. Ribaux de ses informations fort intéressantes, ainsi que de ses vœux et donne ensuite la parole à Mme Salome Zimmermann, Avocate, qui représente la Direction suisse de l'ASH à Zurich.

Mme Zimmermann¹ apporte également les salutations de l'ASH suisse et présente à l'assemblée les points forts et activités importantes, qui ont marqué ces derniers mois notre association faitière. Relevons :

- Le mandat de prestations contracté avec l'OFL
- La nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération
- Le contrat de bail-type pour coopératives
- Les modifications proposées du droit de bail (C.O.)

L'exposé de notre Présidente, « Le logement et l'idéal coopératif », a été très apprécié par les participants et il est prévu qu'il pourra être obtenu auprès du secrétariat.

La Présidente lève la séance à 12 h 15 et invite les délégués à prendre l'apéritif, qui sera servi dans la même salle, apéritif offert, nous le rappelons, par les autorités de la Ville de Romont.

F. Jacques
Secrétaire ASH section romande

¹ L'exposé de Mme Zimmermann fera l'objet d'une publication ultérieure.